Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités et retraitées
Union syndicale Solidaires

Union syndicale Solidaires Retraités Retraitées

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél : 01 40 18 18 12 - unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Communiqué de presse

Paris, le 5 mars 2020

RÉFORME DES RETRAITES :

Les retraité.e.s Solidaires n'acceptent pas les mensonges du gouvernement

Le 1er ministre a déclaré, lors d'une conférence le 11 décembre 2019 : « *les femmes seront les grandes gagnantes de la réforme* ». C'est un mensonge !

Pour les retraité.e.s membres de l'Union syndicale Solidaires, l'impact pour les femmes qu'aurait la mise en place de la retraite par points du gouvernement serait le suivant :

1/ **Calculer le niveau de pension sur l'ensemble de la carrière (au lieu des 25 meilleures années) pénalise tout le monde, et plus fortement les femmes,** car ce sont elles qui s'arrêtent encore très majoritairement pour l'éducation des enfants (maternités, congés parentaux, temps partiel), pour s'occuper des personnes en perte d'autonomie, elles qui ont des carrières heurtées, incomplètes, subissent le « plafond de verre » des carrières stoppées.

Ce sont aussi les femmes qui sont majoritaires dans des secteurs où les niveaux de salaires sont particulièrement bas (éducation, santé, social, soins aux personnes...) et dans des boulots précaires, avec beaucoup de temps partiels subis (services, nettoyage, commerce...).

2/ **Les majorations prévues par le gouvernement ne vont pas pouvoir compenser les carrières heurtées.** La validation de 2 ans de cotisations par enfant qui existe aujourd'hui dans le privé et de 8 mois dans le public sera supprimée, ainsi que la majoration de pension de 10 % pour celles et ceux qui ont 3 enfants ou plus. A la place, une majoration de pension de 5 % par enfant sera attribuée (7 % à partir du 3e), qui ne compensera qu'en partie la disparition des mécanismes qui existaient avant. La moitié de ces 5 % sera en plus attribuée au choix de l'un des deux conjoints. La majoration risque bien d'arriver aux hommes... en raison de leur salaire en moyenne de 24 % supérieur à celui des femmes, et alors que les divorces touchent 45 % des couples... et que rien n'est prévu dans ce cas pour les femmes.

3/ **Rajouter l'âge pivot à 64 ans à ce système pénalise doublement les femmes.**
Aujourd'hui, 60% des femmes (et 70% des hommes) ne sont plus dans l'emploi avant 62 ans, et 40% des femmes n'ont pas de carrière complète ! Ce qui signifie que les femmes subiront des décotes... avec un niveau de pension faible, les ramenant au minimum de pension…
Aujourd'hui, en tenant compte de la pénibilité, une aide soignante, par exemple, peut partir à 57 ans, demain elle ne pourra pas partir avant 64 ans... Physiquement, ce n'est pas possible, donc là aussi elles partiront avant (et l'assurance maladie paiera), cassées physiquement et avec une carrière incomplète, donc de la décote !

4/ Le minimum de pension à 1000 euros ne va pas sortir les femmes de la misère à la retraite.

Cet affichage du minimum de pension du gouvernement va soi-disant sauver les femmes qui auront eu des carrières avec de faibles salaires, sauf que ce minimum sera versé seulement si la personne a eu une carrière complète (42, bientôt 43 ans de cotisation) ! C'est le serpent qui se mord la queue, avec 40 % de femmes qui n'ont pas de carrière complète, qui sont dans des boulots précaires... Et cette mesure de relèvement du minimum de pension était déjà dans la loi de 2003, promesse faite à l'époque pour obtenir l'accord de certaines organisations syndicales... et qui aurait dû se faire indépendamment du changement de système des retraites. Et on ne parle même pas de ce niveau des 1 000 euros qui permettrait à peine de survivre ! Cela représente 85 % du SMIC, duquel il faut enlever les dépenses incompressibles...

5/ Les veuves seront encore plus fragilisées :

En cas de décès du conjoint, les femmes seront obligées d'attendre 55 ans pour toucher la pension de réversion, alors qu'aujourd'hui il n'y a pas d'âge dans la fonction publique.

Si les femmes divorcent et se remarient, l'actuel système s'appliquerait, mais sous condition de ressources pour tout le monde ; c'est l'harmonisation par le bas et un recul pour la fonction publique qui n'a pas aujourd'hui de condition de ressources. Or les ruptures sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus tardives. Enfin, le changement du mode de calcul pénalisera beaucoup de femmes.

6/ Les femmes actuellement à la retraite seront aussi touchées par le gel des pensions ou leur faible augmentation qui résulteront notamment du plafonnement des « dépense de retraites » à 14% du PIB, et par la remise en cause des conditions de versement de la réversion pour celles qui deviendront veuves après l'application de la réforme.

Toute la propagande sur le « *1 euro cotisé donne les mêmes droits* », sur une réforme qui mettrait tout le monde à égalité sans corriger les inégalités de carrière, sur le maintien du principe de la solidarité … tout ceci est mensonge !

Les retraité.e.s Solidaires UNIRS ont soutenu, soutiennent et appellent à rejoindre les mobilisations contre la réforme du système de retraite, qui ne vise qu'à programmer la baisse de la part des richesses consacrée aux retraité-e-s, à diminuer les pensions versées et à ouvrir la porte aux assurances et fonds de pension privés. Ce n'est pas cette réforme qu'il faut faire, mais une autre réforme conduisant à renforcer les solidarités entre générations.

L'UNIRS refuse tout recul sur les conditions actuelles de départ en retraite et de retraite de tout-e-s et exige la mise en place d'un régime universel de retraite par répartition qui pérennise la solidarité intergénérationnelle et assure à chacune et à chacun une pension au minimum égale à 75% des meilleurs salaires, et un âge de départ au plus tard à 60 ans permettant une part de vie en retraite en bonne santé, après avoir cessé l'activité professionnelle, une pension de réversion égale à 75 % de celle du conjoint, perçue dès le décès de celui ou de celle-ci et sans condition de ressources.

L'UNIRS Solidaires appelle toutes les personnes retraitées à participer également aux manifestations unitaires appelées autour du 8 mars, pour exiger notamment l'égalité salariale entre hommes et femmes et l'amélioration de la situation des femmes retraitées. Nous inscrivons ces mobilisations dans celles actuellement développées contre la réforme des retraites qui est l'illustration de l'emprise dominante de la finance organisée par le gouvernement.